



# Délibération du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-six, le mardi 28 avril à 14h00, le Conseil Municipal de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le mardi 21 avril, s'est réuni en session ordinaire, Salle associative du Vigneau à Saint-Herblain, sous la présidence de Monsieur Bertrand AFFILÉ, Maire.

## ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bertrand AFFILÉ, Driss SAÏD, Elsa NOBLET, Éric COUVEZ, Farida REBOUH, Simon BRUNEAU, Marine DUMÉRIL, Jocelyn GENDEK, Aude MERRIEN-MAAS, Christian TALLIO, Sarah TENDRON, Étienne LECHAT, Léa MARIÉ, Jocelyn BUREAU, Véronique SACHOT, Fabien QUÉDÉ, Soizic ROYER, Alain CHAUVET, Myriam GANDOLPHE, Jérôme SULIM, Guy CHEVALIER, Ghislaine CARREZ, Laurent FOUILLLOUX, Virginie GRENIER, Sandrine BUCHOU, Hélène CRENN, Élodie COUTURIER, Hava AVCI, Primaël PETIT, Baghdadadi ZAMOUM, Solen PEDRON, Hugo COLLET, Bernard FLOC'H, Marie-Claire HENRIET, Matthieu ANNÉREAU, Ludovic GUERET, Alexandra JACQUET, Philippe BUTTAZZONI, Franck CHIRON, Linda HERVÉ, Jean GOUARD, Margot DUMAIS

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Vincent OTEKPO pouvoir à Sandrine BUCHOU, Fabienne LAMOUR pouvoir à Léa MARIÉ, Vincent LE GARJAN pouvoir à Farida REBOUH

QUORUM : 23

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Hugo COLLET

DÉLIBÉRATION : 2026-040

OBJET : COMMISSIONS MUNICIPALES – CRÉATION D'UNE COMMISSION DES VŒUX –  
MODIFICATION DÉLIBÉRATION N°2026-034 DU 21 MARS 2026

DÉLIBÉRATION : 2026-040  
SERVICE : DIRECTION DU SECRETARIAT GENERAL ET DE L'OBSERVATOIRE

OBJET : COMMISSIONS MUNICIPALES – CRÉATION D'UNE COMMISSION DES VŒUX –  
MODIFICATION DÉLIBÉRATION N°2026-034 DU 21 MARS 2026

**RAPPORTEUR : Bertrand AFFILÉ**

Par délibération n°2026-034 du 21 mars 2026, le Conseil Municipal a approuvé la création de quatre commissions municipales et a procédé à la désignation de leurs membres.

Les commissions sont les suivantes :

- Commission Ressources et citoyenneté,
- Commission Bifurcation écologique, aménagement et patrimoine,
- Commission Cohésion sociale ;
- Commission Animation de la ville et émancipation.

Conformément aux dispositions du règlement intérieur du Conseil Municipal, il est proposé de créer une commission des vœux.

Cette commission regroupe les responsables des différents groupes politiques du Conseil Municipal.

La désignation des membres des commissions doit être effectuée au scrutin secret. Toutefois le Conseil Municipal peut décider à l'unanimité, de voter à main levée pour procéder à la désignation des membres des commissions en application des dispositions de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la création de la commission des vœux ;
- de décider à l'unanimité de ne pas voter ces désignations au scrutin secret ;
- de désigner les membres suivants :
  - Madame **Farida REBOUH** en qualité de titulaire et Monsieur **Simon BRUNEAU** en qualité de suppléant ;
  - Monsieur **Matthieu ANNEREAU** en qualité de titulaire et Madame **Marie-Claire HENRIET** en qualité de suppléante ;
  - Monsieur **Franck CHIRON** en qualité de titulaire et Monsieur **Philippe BUTTAZZONI** en qualité de suppléant.
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Le Conseil décide à l'unanimité de ne pas voter ces désignations au scrutin secret.**

**Le Conseil, après délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.**

Saint-Herblain le : 28/04/2026

Le secrétaire de séance

Le Maire

Hugo COLLET



Bertrand AFFILÉ

